



## **Motion - 22\_MOT\_34 - Marc Vuilleumier et consorts - Pour que l'énergie ne devienne pas du désespoir !**

### Texte déposé :

L'énergie, tou le monde en parle, mais, surtout, tout le monde la paie indistinctement de ses revenus. Électricité, gaz, pétrole ont pris l'ascenseur et vont continuer à le prendre. Que pour l'électricité, les distributeurs vaudois ont annoncé des hausses massives pour 2023 : 49% pour Romande Énergie, 35% pour le SEVJ, 54% pour le SIE, 44% pour les SI de Belmont, 26% pour les SI de Lausanne, 48% pour les SI de Lutry, 45% pour les SI de Pully par exemple. Qui dit mieux ?!

En francs, pour un ménage moyen, cela représente des hausses entre fr 100.- et plus de fr 350.- par année. Et ce que pour l'électricité, sans compter les hausses liées au gaz et au mazout.

Si l'on considère que les classes moyennes supérieures et aisées pourront absorber ces hausses, il n'en va pas de même pour les contribuables modestes ou faisant partie de la classe moyenne inférieure. Ce d'autant plus que ces hausses s'inscrivent dans une période d'importante augmentation du coût de la vie.

Pour le groupe EP (Ensemble à Gauche - POP), cette perte de pouvoir d'achat ne doit pas toucher les classes modestes de notre société. Ils ne sont en rien responsables, à l'instar des autres citoyens, des guerres, des spéculations sur les matières premières, du retard dans le développement des énergies renouvelables. Mais, surtout, leur revenu ne leur permet pas d'absorber ces hausses sans pénaliser leur qualité de vie.

Par cette motion, notre groupe demande que l'Etat mette en place, temporairement, un système de paiement des augmentations de l'énergie en faveur des contribuables modestes ou faisant partie de la classe moyenne inférieure. Nous laissons le soin au Conseil d'Etat de déterminer plus précisément les contribuables qui auront le plus besoin de cette aide. Un montant de fr 250.- par ménage, pouvant être modulé par le nombre de personnes vivant dans un même ménage, pourrait être une base de réflexion. Nous demandons, aussi, au Conseil d'Etat de décider du mode de versement de ces aides (directement auprès du contribuable, par diminution de la facture d'électricité ou par tout autre moyen approprié). L'Etat a été très réactif dans le soutien aux entreprises lors de la crise COVID, politique que nous avons soutenue, il doit l'être également pour les contribuables concernés par cette motion dans cette crise de l'énergie.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Cherubini (SOC)
2. Carine Carvalho (SOC)
3. Céline Misiego (EP)
4. Claude Nicole Grin (VER)
5. Didier Lohri (VER)
6. Elodie Lopez (EP)
7. Felix Stürner (VER)
8. Géraldine Dubuis (VER)
9. Hadrien Buclin (EP)
10. Joëlle Minacci (EP)
11. Martine Gerber (VER)
12. Mathilde Marendaz (EP)
13. Nathalie Jaccard (VER)
14. Oriane Sarrasin (SOC)
15. Rebecca Joly (VER)
16. Sabine Glauser Krug (VER)
17. Théophile Schenker (VER)
18. Valérie Zonca (VER)
19. Vincent Keller (EP)
20. Yannick Maury (VER)
21. Yolanda Müller Chabloz (VER)
22. Yves Paccaud (SOC)